



université PARIS-SACLAY

« CONSTITUTION BRITANNIQUE, SOCIÉTÉ MÉTAPHYSIQUE ET HÉRITAGE VICTORIEN : UN PARCOURS EN HISTOIRE DES IDÉES (19-21ÈME SIÈCLES) » MADAME CATHERINE HAJDENKO (ÉPOUSE MARSHALL)

Discipline : Langues et littératures anglaises et anglo-saxonnes

Résumé :

Cet inédit a pour objet de revenir sur un concept utilisé au Royaume-Uni – celui de déférence – pour décrire une forme de respect politique propre aux anglais (davantage qu'aux britanniques). L'un des premiers à avoir utilisé et défini le terme dans son acception politique, fut le penseur politique victorien Walter Bagehot (1826-1877). Dans son ouvrage *The English Constitution* (1867) il utilisa le concept de déférence pour montrer comment la constitution anglaise non-codifiée (souvent qualifiée imparfaitement de « non-écrite ») s'accordait parfaitement à un caractère national modéré et profondément déférent envers ses institutions. Bagehot décrivait une disposition politique au sein de ses concitoyens – celle d'être déférent en raison d'une histoire commune – dont la source serait cette constitution non codifiée dont les trois grands principes étaient la souveraineté du Parlement, la suprématie du droit et les conventions non-écrites. Déjà, à l'époque, sa définition n'était pas aussi claire qu'il y paraissait puisqu'il laissait poindre que certains – plus que d'autres – étaient déférents de façon éclairée, alors que d'autres ne le seraient que par habitudes et traditions transmises par leurs aînés. Ainsi, deux aspects de la déférence – l'une raisonnée, l'autre beaucoup moins – coexistaient au sein de la société victorienne

(et parfois même au sein d'une même personne) et pouvaient laisser à chacun la possibilité d'évoluer selon un degré d'éveil politique et de désir de participation civique propre à chacun. De nos jours, le terme est utilisé au Royaume-Uni – généralement par les Média – pour décrire le comportement des « britanniques » et ne veut plus dire grand-chose tant son sens initial a été perdu et tant le concept de déférence est devenu un mot-écran qui empêche d'en extraire son intérêt s'il n'est pas lié aux évolutions que la constitution britannique (et non plus anglaise) a subies depuis le XIXe siècle. A l'aune du XXIe siècle, et alors que le Royaume-Uni a subi de très grandes transformations constitutionnelles et politiques, en particulier, en rejoignant la Communauté Economique Européenne en 1973, puis en subissant des réformes politiques profondes durant les années New Labour de 1997-2010, le terme n'a pas encore perdu toute sa valeur, si tenté que sa définition initiale soit recouverte. Au-delà du discours simpliste qui vise à rejeter la déférence comme un apanage du passé et dont la valeur n'aurait de sens que s'il était relié à la monarchie, cet inédit vise à recouvrir le sens de la déférence anglaise et son lien à la constitution du pays dans le contexte du Brexit.

Abstract:

This aim of this study is to consider the concept of deference, used in the UK to describe a type of political respect specific to the English (much more than to the British). One of the first thinkers to have used the term in its political sense was the political thinker Walter Bagehot (1826-1877). In his seminal work – The English Constitution (1867) – he used the concept of deference to show how the uncodified English Constitution (often wrongly described as non-written) matched a moderate national character profoundly deferential towards its institutions. Bagehot was describing a political disposition in his fellow citizens – being deferential due to a common history – the source of which was this very uncodified constitution and its three principles, the sovereignty of Parliament, the rule of law and conventions. Already at the time, his definition was not as clear as expected as he was suggesting that some – more than others – were deferent in an enlightened way whilst others only were because of habits and customs inherited from their elders. Thus, two aspects of deference – one which was rational and the other, much less – coexisted within Victorian society (including at times within a very same person) and allowed one to evolve according to a degree of political enlightenment and civil participation specific to each person. Nowadays, the term is used in the UK – generally by the media – to describe a “British” behaviour which does not mean anything in particular, considering how much its initial sense has been lost and how much the concept of deference ends up hiding its real interest if it is not related to the evolution the British Constitution (no longer only English) has undergone since the 19th century. At the dawn of the 21st century and as the UK has undergone a number of constitutional and political transformations, joining the EEC in 1973 and going through profound political reforms during the New Labour years (1997-2010), the term has still not lost its use, so long as its original definition may be recovered. Far away from a basic way of thinking which wants to reject deference as part of an old-fashioned past whose value would only have sense in relation to the monarchy, this work hopes to recover the meaning of English deference and its link to the constitution of the country in the context of Brexit.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Monsieur Pierre LURBE, Professeur, université Paris IV - Rapporteur

Monsieur Jeremy JENNINGS, Professeur, Kings College London - Rapporteur

Madame Anne BRUNON-ERNST, Professeure, université Paris II - Rapporteur

Monsieur Jean-Paul ROSAYE, Professeur, université d'Artois

Monsieur Georgios VAROUXAKIS, Professeur, Queen Mary Londres

Monsieur Alan KAHAN, Professeur, université de Versailles-Saint Quentin en Yvelines

Contact :

DSR - Service FED : theses@uvsq.fr